

CQP Intervenant en revalorisation de mobilier et d'agencement

Description de la qualification

L'intervenant/e en revalorisation de mobilier et d'agencement exerce son activité au sein de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) sous la responsabilité d'un encadrant technique ou du responsable de la structure.

Il/elle réalise les opérations de tri et la sélection des meubles ou matériaux récupérés (bois, contreplaqué ...) dans le respect des consignes.

En fonction des ouvrages et matériaux récupérés, il réalise des opérations de réparation d'un meuble ou mobilier d'agencement dans le respect du style de l'ouvrage et des règles QHSE¹.

Il/elle réalise également des opérations de transformation ou de modification du meuble ou du mobilier d'agencement ou met en œuvre des techniques simples de fabrication de mobilier d'agencement.

Il/elle contrôle l'ouvrage finalisé, identifie les anomalies et propose des actions correctives ou des actions d'amélioration, le cas échéant.

Appellations du métier

Trieur / réparateur de mobilier

Environnement de travail et responsabilité

Il/elle travaille au sein d'une équipe et reçoit ses consignes de travail de son encadrant technique ou du responsable de la structure qui l'emploie.

¹ Règles de Qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Référentiel d'activités

En fonction des organisations, l'intervenant/e en revalorisation de mobilier et d'agencement réalise tout ou partie des activités suivantes :

Tri et sélection des matériaux et des objets à réparer ou à transformer et préparation des objets, des outils et des produits

- Prise et passage de consignes
- Tri des objets et matériaux récupérés
- Identification des interventions pouvant être réalisées
- Préparation et vérification des outils (outils manuels, outils électroportatifs)
- Préparation et vérification des produits à utiliser
- Préparation du matériau ou de l'objet à réparer (démontage, nettoyage et préparation de surface ...)
- Organisation de ses activités

Réalisation des opérations de réparation d'un meuble ou d'un mobilier d'agencement

- Réalisation des opérations de réparation
- Réalisation des finitions
- Contrôle de la qualité des opérations de réparation et réalisation de retouches ou actions correctives

Réalisation des opérations de transformation ou modification d'un meuble ou mobilier d'agencement

- Réalisation d'un croquis ou dessin
- Réalisation des opérations de transformation ou de modification d'un meuble
- Réalisation des finitions
- Contrôle de la qualité des opérations effectuées et réalisation de retouches ou actions correctives

Réalisation des opérations de fabrication d'agencement simples ou de mobilier d'agencement

- Réalisation d'un croquis ou dessin
- Réalisation des opérations de fabrication d'un mobilier d'agencement
- Réalisation des finitions
- Contrôle de la qualité des opérations effectuées et réalisation de retouches ou actions correctives

Référentiel d'évaluation

Bloc de compétences 1 – Préparation de l'intervention de revalorisation de mobilier et d'agencement : tri et sélection des matériaux et des objets à réparer ou à transformer et préparation des objets, des outils et des produits

Modalités d'évaluation :

- Entretien avec les membres du jury d'évaluation :
 - Sur les actions mises en œuvre par le/la candidat/e concernant le tri et la sélection des matériaux et objets à réparer ou à transformer qu'a pu réaliser
 - Sur les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre avec l'encadrant technique

Compétences	Critères d'évaluation
S'approprier des consignes et les appliquer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes à respecter sont expliquées ▪ Les règles du travail en équipe sont appliquées ▪ Le rôle de l'intervenant en revalorisation de mobilier et d'agencement est identifié
Réaliser un tri et une sélection d'un meuble ou de matériaux réceptionnés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état visuel du meuble ou des matériaux (bois, contreplaqué) est vérifié ▪ Les défauts de l'ouvrage sont détectés et évalués ▪ Les matériaux et meubles sont classés et stockés selon leur mise en œuvre potentielles (réparation, transformation, fabrication ...)
Identifier les opérations techniques à réaliser sur le meuble ou les matériaux réceptionnés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de démontage, de réparation ou modification (démontage, réassemblage, réparation, transformation, autre fabrication...) sont identifiées ▪ Le choix des opérations techniques proposées est adapté à la situation ▪ Les différentes étapes de l'intervention sont citées ▪ Les points critiques sont cités et les risques associés sont expliqués (risques liés aux produits utilisés, liés aux outils ...)
Préparer les produits nécessaires à l'intervention (colles, vernis, peinture ...) selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence et la conformité des produits sont vérifiées selon les consignes ▪ Les risques liés à la manipulation des produits sont expliqués et les moyens de prévention et de protection sont identifiés ▪ Les anomalies sont identifiées et les mesures adaptées sont prises (alerte, refus ...)
Préparer les outillages (outils manuels, outils électroportatifs) adaptés et vérifier leur conformité selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix des outillages est adapté à l'intervention ▪ La conformité et la propreté des outillages sont vérifiées selon les consignes ▪ Les risques liés à la manipulation des outillages sont expliqués et les moyens de prévention et de protection sont identifiés ▪ Les anomalies sont identifiées et les mesures adaptées sont prises (entretien, changement d'outillage ...)

CPNE de la fabrication de l'ameublement

Préparer l'objet ou les matériaux avant l'intervention (démontage, nettoyage et préparation de surface ...)	<ul style="list-style-type: none">▪ Les assemblages du meuble sont repérés▪ Les opérations de démontage du meuble sont réalisées selon les consignes et les règles de l'art▪ Les liaisons sont décollées selon les consignes et le respect du meuble▪ Le nettoyage et la préparation des surfaces sont réalisés selon les consignes et le respect de la qualité du meuble▪ Les anomalies sont identifiées et les mesures adaptées sont prises (alerte, retouches ...)
Appliquer les règles QHSE² dans toute activité de préparation de la production	<ul style="list-style-type: none">▪ Les règles de sécurité sont appliquées dans toute intervention▪ Les règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement dans l'entreprise sont appliquées▪ Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre▪ Les mesures de protection de l'environnement et le tri des déchets sont appliqués▪ Les gestes et postures de travail préconisés lors de la préparation de l'intervention et la réparation du fût et les règles d'ergonomie définies au poste de travail sont appliqués
Organiser son activité pour effectuer les différentes tâches du début à la fin	<ul style="list-style-type: none">▪ Le poste de travail est aménagé en fonction des caractéristiques du produit et des flux produits▪ L'espace de travail est adapté aux interventions mises en œuvre et aux caractéristiques du produit▪ Le temps de réalisation des différentes étapes (préparation, réparation, changement de pièces ...) sont prises en compte dans l'organisation du travail

² Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Bloc de compétences 2 - Réalisation des opérations de réparation d'un meuble ou d'un mobilier d'agencement

Modalités d'évaluation :

- Présentation par le /la candidat/e d'un meuble ou mobilier d'agencement qu'il/elle a réparé
- Entretien avec les membres du jury d'évaluation :
 - Sur les opérations de réparation réalisées par le/la candidat/e et les outils utilisés
 - Sur les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre avec l'encadrant technique

Compétences	Critères d'évaluation
Identifier les éléments à réparer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les éléments ou les points sur lesquels intervenir sont identifiés ▪ L'impact (en termes de stabilité, de sécurité...) des opérations de réparation réalisées sur le meuble ou l'objet sont identifiés ▪ Les composants à préparer sont identifiés ▪ Un croquis ou dessin est réalisé et permet de visualiser les réparations à effectuer
Mettre en œuvre les opérations de réparation d'un meuble ou d'un mobilier d'agencement selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de réparation à mettre en œuvre et leur ordre d'exécution sont cités ▪ Les opérations de réparation sont réalisées selon les consignes et les règles de l'art ▪ Le temps alloué à ces opérations est respecté dans les conditions d'hygiène et de sécurité prévues
Réaliser les opérations de finitions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de finitions (ponçage, cirage, vernissage...) sont mises en œuvre conformément aux consignes, au cahier des charges et aux règles de l'art
Utiliser les outils adaptés à l'intervention (outils manuels, outils électroportatifs) selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les outils adaptés à l'intervention sont utilisés selon les règles de sécurité
Contrôler la qualité du produit fini	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contrôles nécessaires (aspect, contrôle visuel, toucher ...) sont cités et réalisés selon les consignes en vigueur
Appliquer les règles QHSE³ dans toute activité de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de sécurité sont appliquées dans toute intervention ▪ Les règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement dans l'entreprise sont appliquées ▪ Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre ▪ Les mesures de protection de l'environnement (tri sélectif, économies d'énergie, gestion des solvants, gestion des déchets...) sont appliquées ▪ Les gestes et postures de travail préconisés lors la production et les règles d'ergonomie définies au poste de travail sont appliqués
Identifier des anomalies ou défauts et alerter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute anomalie est détectée ▪ Les personnes pertinentes sont alertées ▪ Des mesures correctives sont proposées

³ Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Bloc de compétences 3 - Réalisation des opérations de transformation ou modification d'un meuble ou d'un mobilier d'agencement

Modalités d'évaluation :

- Présentation par le /la candidat/e d'un meuble ou mobilier d'agencement qu'il/elle a transformé ou modifié
- Entretien avec les membres du jury d'évaluation :
 - Sur les opérations de transformation ou modification réalisées par le/la candidat/e et les outils utilisés
 - Sur les croquis ou schémas qu'il/elle a pu réaliser
 - Sur les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre avec l'encadrant technique

Compétences	Critères d'évaluation
Identifier les opérations de transformation ou de modification à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différentes possibilités de transformation ou de modification sont identifiées, leur impact sur l'objet ou le meuble est identifié (modification de l'usage, transformation totale ou partielle ...) et leur faisabilité est analysée ▪ L'impact (en termes de stabilité, de sécurité...) des opérations de transformation réalisées sur le meuble ou l'objet sont identifiés ▪ Un croquis ou dessin est réalisé et permet de visualiser les opérations de transformation ou de modification ▪ Les composants à préparer sont identifiés
Mettre en œuvre les opérations de transformation ou modification d'un meuble ou d'un mobilier d'agencement selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de réparation à mettre en œuvre et leur ordre d'exécution sont cités ▪ Les opérations de réparation sont réalisées selon les consignes et les règles de l'art ▪ Le temps alloué à ces opérations est respecté dans les conditions d'hygiène et de sécurité prévues
Réaliser les opérations de finitions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de finitions (ponçage, cirage, vernissage...) sont mises en œuvre conformément aux consignes, au cahier des charges et aux règles de l'art
Utiliser les outils adaptés à l'intervention (outils manuels, outils électroportatifs) selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les outils adaptés à l'intervention sont utilisés selon les règles de sécurité
Contrôler la qualité du produit fini	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contrôles nécessaires (aspect, contrôle visuel, toucher ...) sont cités et réalisés selon les consignes en vigueur
Appliquer les règles QHSE⁴ dans toute activité de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de sécurité sont appliquées dans toute intervention ▪ Les règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement dans l'entreprise sont appliquées ▪ Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre ▪ Les mesures de protection de l'environnement (tri sélectif, économies d'énergie, gestion des solvants, gestion des déchets...) sont appliquées ▪ Les gestes et postures de travail préconisés lors la production et les règles d'ergonomie définies au poste de travail sont appliqués

⁴ Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

CPNE de la fabrication de l'ameublement

Identifier des anomalies ou défauts et alerter	<ul style="list-style-type: none">▪ Toute anomalie est détectée▪ Les personnes pertinentes sont alertées▪ Des mesures correctives sont proposées
---	--

Bloc de compétences 4 : Réalisation des opérations de fabrication d'agencements simples ou de mobiliers d'agencement

Modalités d'évaluation :

- Présentation par le /la candidat/e d'un mobilier d'agencement qu'il/elle a fabriqué
- Entretien avec les membres du jury d'évaluation :
 - Sur les opérations de fabrication réalisées par le/la candidat/e et les outils utilisés
 - Sur les croquis ou schémas qu'il/elle a pu réaliser
 - Sur les difficultés rencontrées et les actions mises en œuvre avec l'encadrant technique

Compétences	Critères d'évaluation
Identifier les opérations de fabrication d'agencement simple ou de mobilier d'agencement à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différentes possibilités de fabrication sont identifiées et leur faisabilité est analysée ▪ Un croquis ou dessin est réalisé et permet de visualiser les opérations de fabrication ▪ Les composants à préparer sont identifiés
Mettre en œuvre les opérations de fabrication d'agencement simples ou de mobilier d'agencement selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de fabrication à mettre en œuvre et leur ordre d'exécution sont cités ▪ Les opérations de réparation sont réalisées selon les consignes et les règles de l'art ▪ Le temps alloué à ces opérations est respecté dans les conditions d'hygiène et de sécurité prévues
Réaliser les opérations de finitions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérations de finitions (ponçage, cirage, vernissage...) sont mises en œuvre conformément aux consignes, au cahier des charges et aux règles de l'art
Utiliser les outils adaptés à l'intervention (outils manuels, outils électroportatifs) selon les consignes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les outils adaptés à l'intervention sont utilisés selon les règles de sécurité
Contrôler la qualité du produit fini	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contrôles nécessaires (aspect, contrôle visuel, toucher ...) sont cités et réalisés selon les consignes en vigueur
Appliquer les règles QHSE⁵ dans toute activité de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de sécurité sont appliquées dans toute intervention ▪ Les règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement dans l'entreprise sont appliquées ▪ Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre ▪ Les mesures de protection de l'environnement (tri sélectif, économies d'énergie, gestion des solvants, gestion des déchets...) sont appliquées ▪ Les gestes et postures de travail préconisés lors la production et les règles d'ergonomie définies au poste de travail sont appliqués
Identifier des anomalies ou défauts et alerter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute anomalie est détectée ▪ Les personnes pertinentes sont alertées ▪ Des mesures correctives sont proposées

⁵ Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement